



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
02 mai 2024

Séance du 06/05/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2024_015

Vidéosurveillance : choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle la délibération n° D_2021_058 en date du 25/10/2021 relative à l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Pour rappel, ce projet a obtenu un financement conjoint Etat (DETR 60%) et Département (FODAC 10%).

Au regard du montant du marché, une consultation simple été lancée et deux entreprises spécialisées dans le domaine de la vidéosurveillance ont été contactées.

La commission sécurité s'est réunie le lundi 25 mars 2024 afin d'étudier l'ensemble des offres.

- entreprise EKINOXXE sise à 83670 BARJOLS : **32 140.60€ HT**
- entreprise CITEOS sise à 84035 AVIGNON : **39 700.00€ HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** l'entreprise EKINOXXE pour un montant de 32 140.60€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 en dépenses

| |
|---|
| AGEDI d'investissement Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/05/2024 004-210401097-20240506-D_2024_015-DE |

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... - 7 MAI 2024

| |
|---|
| AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/05/2024 004-210401097-20240506-D_2024_015-DE |